



PROCES VERBAL -
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 16 JANVIER 2018

Date de Convocation : *L'an deux mille dix-huit, le seize janvier, à 19 heures 08,*
10/01/2018

Date d'affichage
23/01/2018

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 22
Votants : 27

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Mme Dodrelle, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Pigné, Mme Bouchet, M. Kisling, M. Ponnet, Melle Portier, M. Wambecke, Mme Mourget, Melle Gourbeault, M. Pascal, Mme Desry, M. Faucomprez, M. De Jong, Mme Chazal-Mathieu, M. Amirault, Mme Tievant, M. Deshayes, Mme Defosse, M. Scuiereb.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

M. Valent-Falandry (P/. Kisling), M. Landrin (P/M. Guichard), Mme Bou-Anich (P/Mme Dodrelle), Mme Mennel (P/Melle Portier) M. Deck (P/M. Pigné),

ABSENTE EXCUSEE : Mme Herrmann

Madame Chazal-Mathieu a été désignée Secrétaire de Séance.

2018/01 - Installation d'un nouveau membre du conseil municipal et désignation dans les commissions

Il est demandé à l'assemblée d'installer le suivant de liste suite à la démission de Madame Céline FOY,

CONSIDERANT que **Monsieur Pierre DECK** suivant de liste, a accepté ce poste,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE

- ⇒ **INSTALLE** Monsieur Pierre DECK au sein du conseil municipal. Monsieur Deck étant absent pour raison professionnelle, il sera désigné dans les commissions lors du prochain conseil municipal.

CONSIDERANT la démission de Madame Anne-Marie LACHAUX au 31 décembre 2017, celle-ci ne pourra être remplacée, la liste « Union pour Parmain/Jouy-le-Comte » étant arrivée à son terme.

2018/02 et 2018/03 - Désignation d'adjoints au maire

Monsieur le Maire informe qu'en application de la délibération du 30 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints au maire et compte-tenu des vacances enregistrées à ce jour (suite au décès de M. Hatot et à la démission de Mme Lachaux au 31/12/2017)

Le Conseil municipal,

- ⇒ **VOTE** pour la désignation de 2 adjoints au maire.

1) un adjoint chargé du logement social :

Candidature : Mme Mourget Dominique

Après vote à bulletins secrets **Mme Dominique Mourget** est élue avec 24 voix pour et 3 abstentions

2) un adjoint chargé du Développement économique :

Candidature : M. Frédéric Pascal

Après vote à bulletins secrets, **Monsieur Frédéric PASCAL** est élu avec 25 voix pour et 2 abstentions.

2018/04 - Autorisation de signer les investissements

Monsieur le Maire informe que préalablement au vote du budget primitif 2018, la Ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ **PERMET** à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant l'adoption du budget principal 2018 dans la limite des crédits repris dans le tableau ci-dessous.

NUMEROS D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2017	Montants autorisés avant le vote du BP 2018
Opération d'équipement n°11 : matériel	59 600 €	14 900 €
Opération d'équipement n°12 : centres de loisirs-club ados	7 550 €	1 888 €
Opération d'équipement n°13 : SIAPIA	167 357 €	41 839 €
Opération d'équipement n°14 : écoles et cuisine centrale	138 700 €	34 675 €
Opération d'équipement n°15 : sports	39 303 €	9 826 €
Opération d'équipement n°16 : CPCLC	30 225 €	7 556 €
Opération d'équipement n°17 : cimetière	76 331 €	19 083 €
Opération d'équipement n°18 : éclairage public et feux	162 600 €	40 650 €
Opération d'équipement n°19 : Eglise Jouy le Comte	29 382 €	7 346 €
Opération d'équipement n°20 : véhicules	53 046 €	13 262 €
Opération d'équipement n°21 : aménagement et environnement	25 400 €	6 350 €
Opération d'équipement n°22 : travaux de voiries	110 960 €	27 740 €
Opération d'équipement n°25 : bibliothèque	65 544 €	16 386 €
Opération d'équipement n°26 : Mairie et salle Louis Lemaire	81 401 €	20 350 €
Opération d'équipement n°28 : Police Municipale	23 000 €	5 750 €
Opération d'équipement n°30 : ancienne gendarmerie	2 500 €	625 €

Opération d'équipement n°31 : mise aux normes des bâtiments	21 000 €	5 250 €
Opération d'équipement n°32 : logements sociaux et cabinet médical	658 330 €	164 583 €
Opération d'équipement n°33 : équipements	35 600 €	8 900 €
Total	1 787 829 €	446 957 €

Questions diverses :

2018/05 - Groupement de commandes du matériel de reprographie

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de lancer une consultation au niveau intercommunal relative au marché des photocopieurs. Un cahier des charges groupé pour les communes qui le souhaitent, actuellement 4 communes ont accepté cette consultation afin de réduire les coûts de ce secteur.

Aujourd'hui *Monsieur le Maire* demande au conseil municipal de donner son accord pour participer ou non au groupement de commandes.

Le Conseil Municipal,

- **accepte** la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation du marché public de location et la maintenance de matériels de reprographie et logiciels associés ;
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Questions de l'opposition :

« 1- Peut-on avoir un point d'avancement des programmes de construction de logements tels que :

- le programme "les coutures",
- les logements "rue Guichard", ex îlot Manceau (Tempérance)
- le centre médical,
- les logements rue Poincaré. »

Monsieur le Maire informe que les sous-sols aux Coutures sont terminés, la fin des travaux et la livraison des logements est prévue pour septembre 2019.

Monsieur Deshayes demande quand sera faite l'attribution des logements ?

Monsieur le Maire l'informe que l'achat s'effectue avant l'attribution des logements qui interviendra après la construction.

Madame Mourget informe qu'un logement ne peut être attribué que lorsqu'il sera visitable, et qu'il faut passer un accord entre la commune et le bailleur social via une convention pour attribuer les différents logements.

Monsieur le Maire : concernant la rue Guichard, nous aimerions commencer ce programme, mais comme un recours a été déposé par une association contre le permis de construire, un délai est nécessaire. Un retard de 2 à 3 ans est possible dans l'attente d'une décision du Tribunal Administratif. Pour le moment, on ne peut plus intervenir.

Monsieur Scuireb demande où en est la vente ?

Monsieur le Maire : Elle est maintenue. Mais pour l'avenir si on loupe le triennal on risque des pénalités allant jusqu'à 300 000 euros.

Monsieur Deshayes demande qui fait des recours ?

Monsieur le Maire lui répond : l' « Association Respectez Parmain ». Tellement de choses sont incluses dans ce recours, jusqu'au tout à l'égout, ce qui est dommageable pour ce dossier. Cela suit son cours au Tribunal Administratif. La procédure est extrêmement lourde, ce qui demande un certain temps.

Concernant le Centre médical la commande est passée avec la Société Bonnevie.

Madame Tievant demande quand on signe ?

Monsieur Hébral l'informe que c'est prévu le 24 janvier avec le Département des Hauts de Seine.

Monsieur le Maire concernant les logements Poincaré : le projet peut changer. Nous avons demandé un complément d'étude.

« 2 - *Quelle est la situation réelle des recours contre le PLU et leurs conséquences.* »

Monsieur le Maire informe qu'il vient d'y répondre. Les recours vont leur train au Tribunal Administratif.

Monsieur Deshayes répond que l'on reste sur notre faim, vous vous retranchez derrière le Tribunal Administratif.

Monsieur le Maire répond non, je constate que les procédures sont en cours, laissons-les aller... le tribunal tranchera.

Monsieur Scuiereb s'informe sur l'échéance du plan triennal ?

Monsieur le Maire répond : Fin 2019

Monsieur Deshayes : quelle conséquence si pas d'avancée fin 2019 ?

Monsieur le Maire : on sera de nouveau carencé !

Madame Defosse demande si les recours n'ont pas d'effet suspensif sur les pénalités ?

Monsieur le Maire lui répond que cela dépendra du préfet. Il y a quelques années un précédent préfet nous a carencé pour 1 logement manquant dans l'objectif triennal. Les préfets changent rapidement, on ne peut se prévaloir des décisions à intervenir fin 2019.

- **Informations** :

Remerciements par un courrier du COS de Parmain qui remercie pour la prise en charge du poste Croix- Rouge lors de la brocante 2017.

Monsieur le Maire invite M. FEZARD, nouveau directeur financier, à se présenter.

« Je suis heureux de rejoindre les services de la commune, j'ai acquis une expérience et des compétences en banque durant 15 ans puis au Conseil Département de l'Oise ensuite. »

Monsieur le Maire informe qu'il partagera son temps entre la ville de Parmain et la Communauté de Communes à 50/50 % sur des fonctions identiques. Ceci afin de partager les coûts, c'est une mutualisation qui s'étendra dans les années à venir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 20h30.



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN